



Fédération des syndicats de travailleurs du rail
17 boulevard de la libération – 93200 – Saint Denis
Tel 01 42 43 35 75 - Fax 01 42 43 36 67
federation-sudrail@wanadoo.fr
www.sudrail.fr



Lettre ouverte de la fédération SUD-Rail

Mr Alain Vidalies
Secrétaire d'Etat chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche,
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75700 Paris

Mr Guillaume Pépy
Président du Directoire SNCF
2 Place aux Etoiles
CS 70001
93633 La Plaine St Denis Cedex

St Denis, le 14 mai 2016

Monsieur le Secrétaire d'Etat
Monsieur le Président du Directoire SNCF

Alors que depuis plusieurs semaines, le gouvernement et l'Union des Transports Publics et Ferroviaires ont décidé de jouer la carte du pourrissement en faisant trainer ces « pseudo-négociations » et en refusant de répondre aux revendications des travailleurs et travailleuses du rail, **la direction SNCF vient d'utiliser deux de ses parades préférées** : une énième tentative visant à diviser le corps social cheminot et la diffusion massive d'informations mensongères.

Ce n'est pas surprenant de la part de dirigeant-es qui avaient utilisé les mêmes méthodes en juin 2014 ou en novembre 2007. Finalement, l'entreprise publique est au diapason de « son » gouvernement qui utilise le « 49-3 » pour imposer une loi rejetée par une très grande majorité de la population ?

Les cheminot-es ne sont pas dupes et vous l'ont fait savoir sur plusieurs journées de mobilisation, ils ne manqueront pas de le crier le cadre de la grève reconductible de la semaine prochaine afin de maintenir et améliorer leur condition sociale. Le gouvernement a fait le pari d'imposer, en même temps, une régression sociale dans le rail mais aussi à l'ensemble des salarié-es de ce pays avec la Loi Travail. Maintenant, il faut éteindre les différents foyers de résistance ... et peu importe les moyens (*violences policières, désinformation totale, non-respect de la démocratie, ...*). Un mouvement reconductible dans le secteur ferroviaire serait malvenu dans le pays et se rapprocherait de plus en plus à une période du mouvement social intense : 1995 !

La provocation et le mépris sont-ils vos seuls moyens pour nous faire taire ? Sûrement que le Président de la SNCF se gargarisera d'avoir déjà supprimé des milliers d'emplois, installer un dumping social violent dans le secteur ferroviaire et d'avoir écrit et mis en place la désorganisation du système ferroviaire français, **mais cette fois-ci cela ne se passera pas comme cela, croyez nous !**

Nous n'accepterons aucune négociation pour les accords d'entreprise structurée autour d'activités que vous jugez autonomes : transport ferroviaire de voyageurs, transport ferroviaire de fret, gestion de l'infrastructure ferroviaire, maintenance de l'infrastructure ferroviaire, etc. Depuis sa création en 1996, la fédération SUD-Rail affirme que le système ferroviaire doit être appréhendé dans son ensemble ; ceci, pour des raisons techniques, sociales, organisationnelles et économiques.

Nous savions que la direction SNCF allait essayer de briser la solidarité cheminote de cette manière ; c'est dommage vous l'avez fait trop tôt et avez confirmé, avant même que la grève reconductible débute, vos volontés :

- **Vous ne voulez pas que la base du décret socle ministériel** soit ce qui est actuellement repris dans le RH0077, la réglementation du travail qui s'applique aux 155 000 salarié-es de la SNCF **car cela vous empêcherait de continuer le dumping social dans le secteur ferroviaire.**
- L'ensemble du patronat, direction SNCF comprise, **ne veut pas de convention collective nationale** permettant des droits nouveaux pour tous les travailleurs et les travailleuses du secteur ferroviaire. Un périmètre large permet d'éviter la privatisation rampante par le recours systématisé à la sous-traitance auquel procède les dirigeant-es de l'entreprise depuis des années, processus accéléré sous l'impulsion de G. Pépy.

Alors, en cohérence avec la Loi Travail qui prévoit que l'ensemble des accords d'entreprise sont remis à plat tous les cinq ans, vous voulez passer en force au niveau de cette négociation. Alors que dans la dernière communication mensongère de la direction SNCF (*le Temps Réel 46*), vous confirmez que le RH0077 ne sera pas maintenu, vous attendez avec impatience l'ouverture à la concurrence dans de nombreux secteurs d'activités pour tirer vers le bas les conditions de travail des cheminots en utilisant la peur des entreprises concurrentes.

Vous n'auriez pas dû mépriser les dernières journées de grève et de mobilisation dans le rail.

La fédération des syndicats SUD-Rail, comme depuis plusieurs mois, est encore disponible pour négocier en transparence et sous le contrôle des salarié-es, sur cette base :

- En matière d'organisation du travail, la base de ces décrets doit être ce qui est actuellement repris dans le « RH 0077 » de la SNCF. Ce texte est bien entendu améliorable, et les organisations syndicales ont des revendications déjà connues et qui doivent être prises en compte dans les différentes négociations en cours.
- La mise en place d'une convention collective nationale pour l'ensemble du secteur ferroviaire et des droits nouveaux pour tous les travailleurs/ses du rail. Nous réclamons la mise en place d'un statut unique pour les salariés du transport ferroviaire (*voyageurs et fret*), de la restauration ferroviaire, du nettoyage ferroviaire, des filiales SNCF, de la maintenance ferroviaire, de la prévention/sécurité ferroviaire, des CE et CCGPF, etc. A l'image du « *statut du personnel des industries électriques et gazières* », la future Convention Collective Nationale doit reprendre des chapitres sur le déroulement de carrière, la rémunération, les instances représentatives du personnel, les délégués du personnel, la protection sociale, les congés, les garanties disciplinaires, etc.
- Les dispositions législatives, réglementaires, conventionnelles et statutaires, n'empêchent nullement la possibilité d'accords d'entreprise sur des sujets divers, comme c'est déjà le cas dans une partie des entreprises du secteur ferroviaire : formation professionnelle, droit syndical, emploi et insertion des travailleurs/ses handicapé-es, temps partiel, etc. Ces accords complètent les textes mentionnés plus avant et ne sauraient bien évidemment les remettre en cause.

La situation est encore assez simple pour l'instant mais cela risque de se durcir fortement ces prochaines heures si vous vous entêtez dans cette impasse.

Recevez nos salutations syndicales et donc indépendantes !

Pour la fédération SUD-Rail
Christophe Abadi
Erik Meyer
Eric Santinelli
Julien Troccaz